Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260423-2026D37-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	16 avril 2026
Présents à la séance :	18	Date d'affichage :	17 avril 2026
Nombre de procurations :	01		
Nombre de votants :	19		

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, KERVARREC Isabelle, CADIOU Gaby, LE GUERN Frédéric, LE GALLOU Gwenola, LELIEU Florence, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain (18h25), CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon (18h13), LE BRAS JACOB Laëtitia, PASQUIOU Mélanie

Absents : LELONG Benjamin

Procurations : LELONG Benjamin à CADIOU Gaby

Secrétaire de séance : BLANZIN Jérémy

N° 2026-37

Participation à la course de relais solidaire Redadeg 2026

Madame le Maire informe l'assemblée que la Redadeg est une course de relais solidaire, sans compétition, ouverte à tous, qui traverse la Bretagne. La 10ème édition reliera Lannion à Nantes entre le 8 et le 16 mai 2026.

Les kilomètres sont vendus aux particuliers, aux collectivités, aux entreprises, aux associations, c'est-à-dire toute personne morale ou privée souhaitant contribuer à l'évènement et apporter son soutien à la langue bretonne. Les bénéfices sont redistribués à des projets qui favorisent l'usage de la langue au quotidien dans la vie sociale et familiale.

La course passera par Plouaret, le vendredi 8 mai, vers 23h30 et Madame le Maire propose d'acheter le km 95, qui passe ans le bourg, pour le montant de 250 €, tarif correspondant aux communes de moins de 3 000 habitants.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à acheter le km 95 pour un montant de 250 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

Le Secrétaire de séance,
Jérémy BLANZIN

MAIRIE DE PLOUARET 22420 Côtes d'Armor